

Le transport des œuvres

Le transport doit être l'objet des plus grands soins. Il peut être réalisé par un transporteur professionnel ou par l'organisateur lui-même.

Par un prestataire

S'enquérir des exigences du prêteur concernant la conservation des œuvres pendant le transport, ne pas hésiter à demander différents devis les plus détaillés possible sur les conditions du transport (véhicule capitonné, emballages et protections, formalités douanières si nécessaire). Fournir à la société de transport une liste très détaillée des œuvres à transporter (auteur, titre, technique, dimensions, poids, conditions d'emballage, lieu d'enlèvement, lieu de déchargement). La plupart de ces informations figurent sur le formulaire de prêt.

Par l'organisateur



Cette solution est en passe de disparaître compte tenu des conditions à respecter et des risques encourus, à moins d'être aussi bien équipé en matériel et en personnel qu'un bon spécialiste. Toutes les précautions nécessaires devront être prises : le véhicule envisagé doit être au minimum verrouillé et couvert ; se munir de nombreux éléments d'emballage et de protection (plastique bulle,

couvertures, sangles, etc.) ;

vérifier que les œuvres sont bien assurées pour le transport ;

prévoir deux personnes pour réaliser le transport ;

si les œuvres se trouvaient à l'étranger, s'assurer que toutes les formalités douanières ont été respectées : il faut passer par un transitaire au départ et à l'arrivée pour l'exportation et l'importation temporaires des œuvres (même chose pour le retour, faire établir les formulaires nécessaires). Néanmoins, il est déconseillé de vouloir effectuer soi-même le transport de l'étranger car l'opération reste très compliquée et peut être source de nombreux désagréments.

/// Légende et crédit : Conditionnement d'une céramique pour l'exposition *Tenir debout* de Françoise Pétrovitch, Frac Alsace, 2005, photo : Agence culturelle d'Alsace

